



**Cégep du Vieux Montréal**



**Département de philosophie**

## **Plan de cours**

### **Philosophie et rationalité**

340-101-MQ

Pondération : 3-1-3

Session : Hiver 2012

Compétence visée : *Traiter d'une question philosophique (4PH0)*

### **Cours de formation générale commune**

**Professeur** : Jean Laberge

**Courriel** : [jlaberge@cvm.qc.ca](mailto:jlaberge@cvm.qc.ca)

**Site** : [www.cvm.qc.ca/jlaberge](http://www.cvm.qc.ca/jlaberge)

**Local** : A10.88

**Téléphone** : 982-3437 # 7791

**Disponibilités** : 1 heure après le cours ou sur rendez-vous

## La compétence visée par le cours

| Objectif   | Standard  | Code : 4PH0 |
|--|---|-------------|
| <b>Énoncé de la compétence</b><br>Traiter d'une question philosophique.                              |   |             |
| <b>Éléments de la compétence</b>   | <b>Critères de performance</b>  |             |
| 1. Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité.                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconnaître les principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes.</li> <li>▪ Identifier les principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux.</li> <li>▪ Situer l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution.</li> </ul>   |             |
| 2. Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions. | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formuler de manière cohérente de la pensée d'un auteur.</li> <li>▪ Référencer de façon appropriée au contexte sociohistorique de la contribution philosophique.</li> </ul>   |             |
| 3. Produire une argumentation sur une question philosophique.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaborer une problématique pertinente sur une question philosophique</li> <li>▪ Formuler une thèse.</li> <li>▪ Présenter des arguments judicieux, une objection ainsi que sa réfutation.</li> <li>▪ Respect la rationalité dans l'argumentation.</li> <li>▪ Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots.</li> <li>▪ Utilisation appropriée de stratégies de révision.</li> </ul> |             |

## **2. Présentation générale du cours**

La philosophie au collégial fait partie de la formation générale au même titre que le français, l'anglais et l'éducation physique. Cette discipline comporte trois cours.

### **Objet de la discipline**

L'enseignement de la philosophie vise à former la personne pour elle-même tout en la préparant à assumer, de manière autonome, ses responsabilités sociales, politiques et professionnelles. À travers la lecture d'œuvres philosophiques et l'exercice des règles du raisonnement, cet enseignement forme la personne à la réflexion critique et méthodique sur des questions qui préoccupent les êtres humains dans leur quête de sens ou de vérité. L'enseignement de la philosophie au collégial vise également à amener l'étudiant ou l'étudiante à prendre en compte et à discuter les acquis de la civilisation occidentale.

### **Principes**

L'enseignement de la philosophie au collégial se donne pour point d'appui la raison dans l'étude des questions fondamentales. En conséquence, la formation en philosophie permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux apports de la méthode et de la réflexion philosophiques pour la construction de sa pensée et la direction de son action. À cette fin, elle permet de lui transmettre des connaissances sur les œuvres et la pensée de certains philosophes et elle l'aide à acquérir et à développer les capacités nécessaires à la conduite rigoureuse de la raison.

L'esprit de libre examen que propose la philosophie conduit l'étudiant ou l'étudiante au questionnement et à l'exercice du jugement critique; cela l'habitue à faire un retour réflexif sur ses savoirs et son agir afin d'en considérer le bien-fondé. En conséquence, la formation en philosophie rend l'étudiant ou l'étudiante apte à interroger les évidences et à nuancer sa réflexion.

La philosophie tend à répondre à des questions de portée universelle. En conséquence, la formation en philosophie permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'acquérir et de développer l'aptitude à la pensée abstraite.

### **La séquence des cours au collège**

Les trois cours en philosophie sont conçus en une séquence d'apprentissage sur le plan des contenus thématiques, des habiletés intellectuelles, des acquis de la culture et de l'histoire de la pensée. Ils sont élaborés en continuité de manière à ce que les acquis théoriques et pratiques liés au premier cours soient réinvestis dans les deux cours suivants.

### **Premier cours : Philosophie et rationalité**

Le premier cours vise à ce que l'étudiant ou l'étudiante puisse traiter une question philosophique en élaborant une argumentation rigoureuse. Il ou elle s'initie à la philosophie en prenant connaissance des principaux moments de son évolution et de ses distinctions par rapport à la science et à la religion. Dans la culture gréco-latine, la rationalité philosophique s'est développée à travers la pratique du questionnement et de l'argumentation. L'étude de cette pensée est mise au service des objectifs d'acquisition personnelle d'une habileté à questionner et à argumenter. L'analyse de texte et la rédaction d'un texte argumentatif philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

### **3. Objectifs du cours**

#### **Objectifs global :**

À la fin de ce cours, l'élève doit pouvoir traiter de manière rationnelle d'une question philosophique puisée à la tradition gréco-latine.

#### **Objectifs spécifiques :**

À la fin du cours, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de :

- reconnaître les principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets et méthodes;
- identifier les principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux;
- présenter l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution;
- formuler de manière cohérente la pensée d'un auteur;
- référer de façon appropriée au contexte sociohistorique de la contribution philosophique;
- élaborer une problématique pertinente sur une question philosophique.
- formuler une thèse; présenter des arguments judicieux, une objection ainsi que sa réfutation;
- respecter la rationalité dans l'argumentation;
- rédiger un texte argumentatif philosophique;
- utiliser de manière autonome des stratégies de révision.

#### **Démarche d'apprentissage favorisée dans ce cours**

Ce cours comporte un volet pratique, incluant une introduction à la méthodologie propre à la philosophie, ainsi qu'un volet théorique, puisqu'il doit préparer l'élève à la rédaction d'un texte argumentatif et l'introduire à la pensée rationnelle gréco-latine.

Le cours pourra donc comprendre : des lectures de textes philosophiques, des exposés magistraux, des discussions et exercices à propos de ces textes, des exercices de logique et de pensée argumentative, et des exercices d'écriture reliés à la rédaction d'un texte argumentatif. La compétence Traiter d'une question philosophique requiert de l'élève une utilisation responsable et autonome des stratégies de révision de ses textes.

#### **Ce qui est attendu de l'élève**

- Vous devez à chaque semaine vous préparer au cours suivant en faisant des lectures préalables.
- Faire les travaux demandés et les remettre dans le temps requis.
- Se procurer les documents du cours sur le site de cours à <http://www.cvm.qc.ca/jlaberge>
- Apportez avec vous tous les documents pertinents pour suivre le cours.

## 4. CALENDRIER ET CONTENU

| Semaine  | Contenu du cours   |
|--|--|
| 1  | <p><b>Présentation du plan de cours.</b><br/>           Brève présentation des contenus du cours.<br/>           (À lire avant le prochain cours : TEXTE 1 : <i>Qu'est-ce que la philosophie?</i>)</p>   |
| <b>1<sup>er</sup> Bloc : Distinguer la philosophie de la religion et de la science</b> |  |
| 2  | <p><b>Thème : la philosophie</b><br/>           Étude du TEXTE 1 : <i>Qu'est-ce que la philosophie ?</i><br/>           Pratique : rédaction d'un "Texdar"</p>   |
| 3  | <p><b>Thème: de la religion à la philosophie et à la science (du muthos au logos)</b><br/>           Étude du TEXTE 2 : <i>Qu'est-ce que la rationalité ?</i><br/>           Pratique : le texte argumentatif I : sujet, thèse, argument</p>   |
| 4  | <p><b>Thème : introduction aux théories de la connaissance I</b><br/>           Étude du TEXTE 3 : <i>Comment connaît-on la vérité ?</i><br/>           Pratique : le texte argumentatif II : les différents types de jugements</p>  |
| 5  | <p><b>Thème : les théories de la connaissance II - le rationalisme de Platon</b><br/>           Étude du TEXTE 4 : <i>La théorie de la connaissance de Platon</i><br/>           (La lecture des Textes D et E est aussi recommandée.)<br/>           Pratique : Le texte argumentatif II : évaluation des arguments</p>   |
| 6  | <p><b>Thème : les théories de la connaissance III - le scepticisme de Sextus</b><br/>           Étude du TEXTE 5 : <i>Le scepticisme de Sextus Empiricus</i><br/>           Plan de rédaction du <i>Texte Argumentatif Philosophique</i> (« TAP ») sur le débat entre le <i>rationalisme</i> et le <i>scepticisme</i>.<br/>           Pratique : brouillon en classe du TAP.</p> |
| <b>Produire une argumentation sur une question philosophique</b>                       |  |
| 7  | <p><b>Examen #1 (15%)</b><br/> <b>Début des rencontres individuelles sur le brouillon du 1<sup>er</sup> TAP</b></p>  |
| 8  | <p><b>Suite et fin des rencontres individuelles sur le brouillon du 1<sup>er</sup> TAP</b></p>   |

|           |   |
|-----------|---|
|           | <b>2<sup>ème</sup> Bloc : Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions philosophiques</b>   |
| <b>9</b>  | <b>Thème : La civilisation grecque et la naissance de la rationalité</b><br>Étude du TEXTE 6 : <i>L'émergence de la rationalité en Grèce ancienne</i><br>Pratique. les sophismes<br><b>Remise du TAP</b> (800 mots) (20%) |
| <b>10</b> | <b>Thème : Socrate et la religion</b><br>Étude du TEXTE 7 : <i>Euthyphron</i> de Platon<br>Pratique. Théorie de l'argumentation I : la déduction  |
| <b>11</b> | <b>Thème : Socrate devant ses juges</b><br>Étude du TEXTE 8: <i>Apologie de Socrate</i> de Platon<br>Pratique. Théorie de l'argumentation II : l'induction  |
| <b>12</b> | <b>Thème : Socrate et la justice</b><br>Étude du TEXTE 9 : <i>Criton</i> de Platon<br>Plan de rédaction du TAP final sur le <i>Criton</i> de Platon<br>Pratique : brouillon en classe du TAP final.                       |
|           | <b><i>Produire une argumentation sur une question philosophique</i></b>   |
| <b>13</b> | <b>Examen #2 de synthèse</b> (15%)<br><b>Début des rencontres individuelles sur le brouillon du TAP final</b>   |
| <b>14</b> | <b>Suite et fin des rencontres individuelles sur le brouillon du TAP final</b>  |
| <b>15</b> | <b>Remise du TAP final*</b> (800 mots) (25%)  |

## **5- Les activités d'évaluation**

### **Évaluation formative**

Au début de chaque cours, l'étudiant répond à des questions-révision portant sur la matière vue au cours précédent. L'enseignant répond ensuite à ces questions avec l'aide des élèves. L'ensemble de ces questions-révision constitue une banque de questions d'où sont tirées les questions pour les deux examens théoriques prévus au calendrier (8<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> cours). De plus, l'étudiant aura à faire en classe (ou à la maison, si le temps ne le permet pas en classe) divers exercices d'appoint.

### **Évaluation sommative**

Rédaction d'un texte argumentatif philosophique (TAP) au 15e cours comptant pour **25 points**  
Le sujet du second et dernier TAP portera sur le *Criton* de Platon (ou sur l'*Apologie de Socrate*, si, pour une raison ou une autre, l'étude du *Criton* s'avère impossible.) (Concernant la grille d'évaluation utilisée, voir plus loin.)

### **Précision de l'évaluation sommative**

#### **• 1- Examens : 30 points (30%)**

Deux examens de **15 points** chacun portant sur les questions-révision de chaque cours (voir le point concernant l'Évaluation formative) Les étudiants n'ont pas droit à leurs notes. Le second examen est un examen synthèse portant à la fois sur le premier bloc du cours (cours 1 à 6) et sur le second bloc (cours 9 à 12).

#### **• 2- Rédactions philosophiques : 45 points (45%)**

- Écriture d'un Texte Argumentatif Philosophique (TAP) au 9e cours: **20 points**.

- TAP final\* au 15e cours: **25 points**.

#### **• 3- Devoirs hebdomadaires: 15 points (15%)**

Avant chaque cours, l'étudiant fait la lecture du «texte-thématique» du cours (Texte1, Texte 2, etc.) et répond aux questions qui se trouvent à la fin de chacun de ces textes. Au cours suivant, l'étudiant remet son devoir au professeur. Celui-ci le corrige durant la semaine et le remet à l'étudiant la semaine suivante. Chaque texte est corrigé selon une pondération qui, à la 8e semaine, peut mériter à l'étudiant un maximum de 7.5 points, soit 7.5%. La même procédure sera suivie pour les semaines 9 à 12, selon la même pondération. L'étudiant peut ainsi accumuler un total de 15 points (15%) au cours de la session pour les devoirs hebdomadaires effectués.

#### **• 4- Lectures d'approfondissement: 10 points (10%)**

En plus des textes hebdomadaires à lire, l'étudiant peut accumuler 10 points (10%) s'il lit et répond aux questions des quatre (4) des sept (7) textes d'approfondissement suivants qui visent à compléter l'information donnée en classe.

- **Texte A** : *Les confessions d'un philosophe*
- **Texte B** : *Philosophie et science*
- **Texte C** : *Philosophie et religion*
- **Texte D** : *Platon*
- **Texte E** : *L'Allégorie de la caverne de Platon*
- **Texte F** : *Le scepticisme*
- **Texte G** : *Socrate*

L'étudiant lit ces textes et répond aux questions se trouvant à la fin de chaque texte. Il remet les réponses aux lectures d'approfondissement à la 9<sup>e</sup> semaine.

### **Critères d'évaluation du TAP**

D'une longueur d'au moins 800 mots, le texte devrait être fait façon individuelle à la fin de la session. Il peut cependant être préparé à l'avance. L'élève utilise de manière autonome et responsable des stratégies de révision.

- Structure formelle (20 %)
  - Présence d'une problématique, d'une thèse et d'arguments, d'une objection suivie d'une réfutation.
- Pertinence du contenu (50 %)
  - Informations appropriées et véridiques
- Cohérence du texte (30 %)
  - Respect de la rationalité dans l'argumentation.
- Qualité de langue écrite<sup>1</sup>

### **Double seuil de réussite**

Pour réussir le cours, l'élève doit obtenir 60 % à l'épreuve certificative du cours et 60 % pour le total de ses évaluations.

### **Modalités de reprise**

L'étudiant n'a pas droit de reprise advenant l'échec de son second TAP.

---

<sup>1</sup> L'enseignant peut soustraire jusqu'à 10% (10 points) de la note globale (100%) de l'étudiant en raison de la qualité de son français (voir ci-après Modalités de la qualité du français).

## Modalités en ce qui concerne la qualité du français

L'enseignant peut soustraire jusqu'à 10% (10 points) de la note globale (100%) de l'étudiant en raison de la qualité de son français. Les critères d'évaluation du français écrit sont ceux spécifiés à l'aide de grilles communes :

| Épreuve notée sur 10 |          | Épreuve notée sur 15 |          | Épreuve notée sur 20 |          |
|----------------------|----------|----------------------|----------|----------------------|----------|
| 0 - 4 fautes         | 0        | 0 - 4 fautes         | 0        | 0 - 3 fautes         | 0        |
| 5 - 9 fautes         | - 0,5 pt | 5 - 8 fautes         | - 0,5 pt | 4 - 7 fautes         | - 0,5 pt |
| 10 fautes et +       | - 1 pt   | 9 - 12 fautes        | - 1 pt   | 8 - 11 fautes        | - 1 pt   |
|                      |          | 13 fautes et +       | - 1,5 pt | 12 - 15 fautes       | - 1,5 pt |
|                      |          |                      |          | 16 fautes et +       | - 2 pts  |

| Épreuve notée sur 25 |           | Épreuve notée sur 30 |          | Épreuve notée sur 40 |         |
|----------------------|-----------|----------------------|----------|----------------------|---------|
| 0 - 3 fautes         | 0         | 0 - 3 fautes         | 0        | 0 - 3 fautes         | 0       |
| 4 - 7 fautes         | - 0,5 pt  | 4 - 7 fautes         | - 0,5 pt | 4 - 7 fautes         | - 1 pt  |
| 8 - 11 fautes        | - 1 pt    | 8 - 11 fautes        | - 1 pt   | 8 - 11 fautes        | - 2 pts |
| 12-15 fautes         | - 2 pts   | 12-15 fautes         | - 2 pts  | 12 - 15 fautes       | - 3 pts |
| 16 fautes et +       | - 2,5 pts | 16 fautes et +       | - 3 pts  | 16 fautes et +       | - 4 pts |

| Épreuve notée sur 50 |           | Épreuve notée sur 60 |         | Épreuve notée sur 100 |          |
|----------------------|-----------|----------------------|---------|-----------------------|----------|
| 0 - 3 fautes         | 0         | 0 - 3 fautes         | 0       | 0 - 3 fautes          | 0        |
| 4 - 8 fautes         | - 1 pt    | 4 - 8 fautes         | - 1 pt  | 4 - 8 fautes          | - 2 pts  |
| 9 - 13 fautes        | - 2,5 pts | 9 - 13 fautes        | - 3 pts | 9 - 14 fautes         | - 5 pts  |
| 14 - 18 fautes       | - 4 pts   | 14 - 18 fautes       | - 5 pts | 15 - 19 fautes        | - 8 pts  |
| 19 fautes et +       | - 5 pts   | 19 fautes et +       | - 6 pts | 20 fautes et +        | - 10 pts |

## 6. Médiagraphie

## 7. Politiques départementales

### Plagiat ou fraude

Le plagiat ou la fraude au cours d'un examen ou d'un travail, sont automatiquement sanctionnés par la note (0) pour le travail ou l'examen plagié. (*Politique d'évaluation des apprentissages*<sup>2</sup>, article 6.10).

### Travaux en retard

Dans un souci d'équité, l'élève qui remet un travail en retard est pénalisé sauf si le motif du retard est jugé exceptionnel et acceptable par le professeur ou son département. Pour un travail en retard, le professeur peut enlever jusqu'à dix pour cent (10%) des points prévus pour ce

<sup>2</sup> Dorénavant abrégé par PEA suivi du numéro de l'article. On trouvera en ligne le document du collège à : <http://www.cvm.qc.ca/cegep/reglesPolitiques/Documents/PolitiqueEvaluationApprentissages.pdf>

travail, par jour ouvrable de retard. Après la remise des travaux corrigés, les retards ne sont plus admissibles et l'élève obtient la note (0) pour ce travail. (PEA, 6.8)

### **Modalité de remise des travaux corrigés**

Lorsqu'une note est attribuée pour une activité, l'élève en est informé. Dans les deux semaines suivant la remise des travaux, des tests et des examens, l'élève doit prendre connaissance de la correction qui a été faite. Les travaux nécessitant un plus long délai de correction font l'objet d'un encadrement départemental et sont signalés au plan de cours. (PEA, 6.8)

L'étudiant peut avoir droit à une reprise du premier TAP dans le cas où il n'a pas obtenu la note de passage (60%; 12/20). La nouvelle note ne pourra toutefois excéder la note de passage.

Les deux examens théoriques, de même que l'examen final, peuvent être repris en raison d'une absence motivée par un certificat médical ou légal ou pour toute autre raison sérieuse que l'enseignant juge acceptable. Les modalités de reprise seront alors spécifiées par l'enseignant. Aucun autre motif ne peut entraîner une reprise.

Les devoirs hebdomadaires devront être remis à temps, sinon ils ne seront pas évalués par le professeur.

Le premier TAP remis en retard entraîne automatiquement une pénalité de 10%; s'il est remis une semaine plus tard, il ne sera pas évalué et la note sera 0. Aucun retard ne sera toléré pour le TAP final, à moins d'une justification sérieuse justifiant le retard. 10% par semaine de pénalité seront soustraits aux les lectures à la maison qui n'auront pas été remises à temps (à la 9<sup>e</sup> semaine).

### **Présence au cours**

Selon le règlement du département de philosophie<sup>3</sup> : « Un-e élève qui s'absente à plus de 20% de ses cours de philosophie (maximum de douze heures de cours) s'expose à échouer sa session, mais l'échec ne peut survenir qu'en raison d'exigences pédagogiques particulières exprimées par écrit dans le plan du cours. En cas d'absence, l'étudiant-e peut établir une entente particulière au et motivée avec le/la professeur dont chacun-e garde copie signée.»

L'organisation du cours est conçue de manière progressive de telle sorte que chacun et chacune progresse vers l'atteinte de la compétence principale visée par le cours. Chaque cours présente donc des éléments essentiels à la réussite. *L'assiduité est donc essentielle et il est de la responsabilité de l'étudiant d'assister à chaque cours.* Le professeur prendra les présences à chaque cours. Aucun point ne sera alloué aux présences au cours. Toutefois, dans l'éventualité où l'absentéisme se généraliserait, le professeur se verra dans l'obligation de prendre des mesures disciplinaires, c-à-d que des points seront soustraits au cumulatifs de ceux et celles qui s'absentent du cours sans motif valable.

Par ailleurs, la ponctualité est de mise car arriver après que le début du cours perturbe le professeur ainsi que les étudiants. Le retardataire perturbe donc le déroulement du cours. Il doit donc être sanctionné. Aussi, il est entendu que le retardataire n'entre pas en classe; il ne pourra intégrer la classe qu'à la pause. De même, l'étudiant qui arrive après l'heure prévue de la fin de la pause n'entre pas en classe; il ne pourra intégrer la salle de classe à la fin du cours seulement.

---

<sup>3</sup> Les règlements ainsi que les politiques du département de philosophie du collège sont disponibles en ligne à : <http://cvm.qc.ca/philosophie/documents.htm>

## **Voies de recours des élèves en matière d'évaluation**

Dans le cas d'une insatisfaction face à la correction d'un travail ou d'un examen, l'étudiant peut demander que son travail ou examen soit réévalué. Voici les modalités à suivre. (PEA, 7).

### **Modification de note pendant le cours**

Dans un premier temps, après avoir pris connaissance de la correction faite d'un travail ou d'un examen, l'élève peut demander, aussitôt après la remise du travail ou de l'examen corrigé, que la note obtenue soit modifiée. Après étude, le professeur maintient ou modifie la note inscrite à son dossier.

### **Modification de note après la réception du relevé de notes**

#### **Première étape : la demande de correction de note**

Dans un deuxième temps, lorsque l'élève reçoit son relevé de notes par la poste ou par internet, s'il est encore insatisfait des résultats de l'évaluation sommative et qu'il a des motifs sérieux de croire que sa note n'est pas équitable, il peut remplir une demande de modification de notes et exposer ses motifs par écrit. Celle-ci est acheminée à l'enseignant qui prend alors connaissance des motifs de la demande et décide de maintenir ou de modifier la note finale (des frais sont exigés pour cette demande).

#### **Deuxième étape : la demande de révision de note**

Si après avoir pris connaissance du résultat de sa demande de correction, l'élève se croit encore lésé par la note finale, il peut demander une révision de note selon le mécanisme prévu en précisant les motifs de sa demande.

Un comité de révision de note est alors constitué par le coordonnateur de département conformément aux spécifications de la convention collective des enseignants et selon l'encadrement départemental : après avoir entendu les parties, sa décision est sans appel.

L'élève a le droit de se faire entendre dans ce processus et d'être accompagné d'un représentant élève, s'il le désire. L'élève peut demander que cette audition se déroule en l'absence du professeur concerné. À la suite de cette audition, le comité doit délibérer promptement, rendre sa décision et la communiquer à l'élève au plus tard dans les deux jours ouvrables.

À défaut pour ce comité de s'acquitter de la tâche conformément aux règles établies, la direction des études rend une décision après avoir entendu les parties.

### **Modalité de modification du plan de cours**

Chaque professeur-e doit indiquer dans son plan de cours les modalités selon lesquelles pourrait se faire un changement à son plan de cours.

Le plan de cours ne peut être modifié que pour une raison majeure. Une entente doit alors intervenir entre l'enseignant et une majorité des étudiants. L'enseignant détient un droit de veto sur toute modification au plan de cours.

## 8. Ressources didactiques, bibliographiques ou médiagraphiques

Le matériel didactique du cours est entièrement disponible sur support informatique à partir du site du professeur, à l'adresse Internet suivante:

<http://www.cvm.qc.ca/jlaberge>

Tous ces documents sont accessibles par Internet. Du cégep ou de chez lui, l'étudiant a donc accès aux documents didactiques et pédagogiques nécessaires pour la réussite du cours. Il incombe à l'étudiant de se procurer les documents nécessaires pour le cours en tenant compte du calendrier du cours (voir pages 5 et 6 plus haut).

Des indications bibliographiques seront proposées tout au long du cours.

## 9. ANNEXE DÉPARTEMENTALE AUX PLANS DE COURS

Dans le cadre des politiques des Services pédagogiques du cégep du Vieux Montréal, le département de philosophie a défini une *Politique départementale d'évaluation des apprentissages*. Ce texte précise les droits et obligations des étudiants et des enseignantes et enseignants, notamment quant aux exigences de l'enseignement de la philosophie en général et quant aux informations qui doivent figurer aux plans de cours. Le texte est disponible sur demande auprès de la coordination du département de philosophie.

Selon cette politique, les plans de cours comprennent des éléments d'identification et les sections suivantes :

1. Introduction; 2. Objectifs et activités: a) l'énoncé de la compétence; b) les objectifs; c) les activités d'enseignement et d'apprentissage ; 3. Contenu et calendrier du cours; 4. Modalités d'évaluation et de reprise; 5. Cas de discrimination et harcèlement et recours prévus; 6. Modalités de modification du plan de cours; 7. Ressources didactiques et bibliographie; 8. Annexe départementale aux plans de cours.

Des précisions sur les règles, pratiques et encadrements départementaux, notamment quant aux sujets suivants : modalités de reprise; pénalités pour retards; plagiat; critères de correction et barèmes; environ 30% des points à la mi-session; 10% pour le français écrit selon des normes et critères indiqués; minimum trois activités écrites d'évaluation; modalités de modification des plans de cours; évaluations pas exclusivement «objectives»; délai de correction; conservation des travaux; échec pour absence; droit de correction et révision de notes.